

## Commune de ROULANS

### Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 17 Janvier 2002

**Étaient Présents :** Tous les conseillers municipaux sauf ANGUENOT Daniel qui a donné pouvoir à DORBON Cécile et LOUVET Jacques qui a donné pouvoir à MICHEL Sylvie.

### ORDRE DU JOUR

#### ■ PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2002

##### Indemnité des élus

A la demande du Maire, le conseil municipal fixe les indemnités des élus comme sui compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- Maire : 33 % de l'indice 1015,
- Adjoints : 20 % chacun de l'indemnité du Maire.

## Subventions aux Associations

Sur proposition du Maire, l'assemblée vote à l'unanimité les subventions suivantes p 2002 :

	<i>Pour mémoire 2001</i>		<i>2002</i>	
	<b>Francs</b>	<b>Euros</b>	<b>Francs</b>	<b>Euros</b>
Amiral Jean de Vienne	1 400	213.43	1410.31	215.00
Amis d'Aigremont	1 400	213.43	1410.31	215.00
Anciens Combattants	350	53.36	354.22	54.00
Association Sport. Et Culturelle	1 400	213.43	1410.31	215.00
Boxe Savate	1 400	213.43	800.27	122.00
C.C.A.S.	15 000	2 286.74	15 001.74	2287.00
Club de l'Amitié Roulanaise	1 400	213.43	1410.31	215.00
<i>Comité Local d'animation :</i>				
<i>subvention de fonctionnement</i>	0	0	1410.31	215.00
Achat instruments de musique	0	0	4000.00	609.80
Donneurs de Sang	800	121.96	800.27	122.00
Ecole de Musique Doubs Central	5 025	766.06	5247.66	800.00
Football-Club d'Aigremont	1 400	213.43	1410.31	215.00
Gars d'Aigremont	1 400	213.43	1410.31	215.00
Parents d'élèves	0	0	1410.31	215.00
Pétanque Roulanaise	0	0	800.27	122.00

Prévention Routière	300	45.73	301.74	46.00
Souvenir Français	350	53.36	354.22	54.00
<i>Sports et Loisirs</i>	1 400	213.43	1410.31	215.00
<b>Total Subventions pour 2002</b>			<b>40353.18</b>	<b>6151.80</b>

### Programme forestier 2002

L'exposé du Maire entendu, et en accord avec l'office national des forêts, le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme forestier 2002 comme suit :

■ Travaux de fonctionnement .....	2 550 €
(régénération résineuse – Parcelle 4)	
■ Travaux d'investissement .....	3 250 €
(régénération feuillue – Parcelles 12.14.20.21)	
	Total HT .....
	5 800 €
	Tva 19.60 %
	319 €
	Total ttc .....
	6 119 € - 4

138.01 F

### ■ Aménagement de la Rue de la Charrière Marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la dévolution des travaux d'aménagement de la rue de la Charrière (coût des travaux est 130 189.94 € ht – 853 990 F). L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal sollicite le concours DDE du Doubs pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre et autorise celui-ci à signer le marché et toutes pièces rapportant, y compris les avenants et décisions de poursuivre éventuels, dans la limite des crédits votés.

### ■ Brigade de Gendarmerie

## Aménagement des combles en bureaux

Le Maire expose que le bureau de la Brigade est devenu bien trop exigu pour un effectif passé de 6 à 9 et qu'à la demande des gendarmes, une étude a été réalisée pour l'aménagement de nouveaux bureaux dans les combles (représentant une surface nouvelle de 110 m<sup>2</sup>). Une estimation sommaire des travaux à réaliser fait ressortir un coût de 43 700 € - 286 600 F ht.

Le Conseil Municipal donne un avis très favorable à la réalisation de cette opération, lui paraissant indispensable pour l'amélioration des conditions de travail de ces fonctionnaires mais ne pourra l'envisager sans l'accord préalable du Groupement de Gendarmerie et l'implication financière de l'Etat.

Le Maire est donc mandaté pour soumettre le présent dossier à M. Le Colonel,

Commandant le

*Groupement de Gendarmerie de BESANCON, et en cas d'approbation du projet, obtenir une compensation*

financière (augmentation du loyer) sans laquelle ce projet devra être abandonné.

## ■ Procédures « loi sur l'eau »

Le Maire expose que la Commune doit lancer des programmes d'amélioration de son réseau d'assainissement afin de résoudre certains problèmes qui se posent pour la collecte et le traitement des usées et l'évacuation des eaux pluviales.

Aujourd'hui, une étude de schéma directeur d'assainissement qui concerne essentiellement les améliorations à apporter au réseau de collecte, est en cours avec le bureau d'études Sciences et Environnement. Par ailleurs, la réflexion sur la destination future des eaux usées est en cours. Aujourd'hui le lieu du traitement n'est pas arrêté.

Le Maire expose que malgré l'incertitude du lieu de traitement des eaux usées, il est nécessaire de lancer les procédures réglementaires pour acter du futur schéma de collecte des eaux usées et pluviales de la commune.

Pour ce faire, des études ont déjà été menées. A présent, il est nécessaire de bâtir un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau afin de ne pas bloquer la commune pour ses travaux futurs.

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du bureau d'études CAILLE relative à cette prestation, d'un montant de 2750 € ht soit 3289 € tc. L'assemblée, l'exposé du Maire entendu après en avoir délibéré, adopte la proposition du Bureau d'études CAILLE d'un montant de 2750 € ht et autorise le Maire à passer commande.

### ■ Diagnostic et Schéma Directeur d'assainissement Prestations complémentaires

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant à conclure avec le Bureau Sciences et Environnement qui inclut des prestations supplémentaires nécessaires à la conclusion définitive des propositions d'aménagement des réseaux.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de Sciences Environnement pour un complément d'étude d'un montant de 2038.24 € ht – 13 369.98 F ht, autorise le maire à signer l'avenant correspondant et sollicite le concours financier du Département (aide espérée 40 %).

### ■ Plan de recolement des réseaux d'assainissement

### Projet de convention financière

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de Sciences et Environnement pour une mission de suivi et de réactualisation du plan de reculement des réseaux d'assainissement de la commune avec la rémunération suivante :

	- déplacement :	150 €	-	984 F
	- prix au mètre de canalisation :	0.5 €	-	3,28
F				
	- prix par fiche de regard supplémentaire :	30 €	-	197 F
	- édition du plan de reculement :	200 €	-	1312 F

La Commune devant impérativement disposée de plans à jour, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition, mandate le Maire pour signer la convention correspondante pour une durée d'un an, reconductible année par année par accord tacite jusqu'à dénonciation par l'une des parties.

#### ■ Réaménagement Bureau du Maire *Achat de mobilier*

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de mobilier pour le bureau du Maire comprenant : 1 bureau, 1 fauteuil, 1 crédence, et 4 chaises pour un coût de 2036 € - 13 355 F ht.

Il s'engage à porter cette dépense au Budget Primitif 2002 – Section d'investissement – article 2183 – Mobilier de bureau.

### ■ Dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays de Marchaux-Roulans (SIPMR)

Sur proposition du Président du SIPMR, le conseil municipal vote à l'unanimité la dissolution du syndicat intercommunal du Pays de Marchaux-Roulans et autorise son Président à procéder à la cession de l'intégralité des biens du Syndicat et à sa dissolution.

D'autre part, suite à la cession du chapiteau intercommunal au comité d'animation de Thise, le conseil municipal mandate le Maire pour la signature de la convention à intervenir entre la commune et ledit comité pour la gestion du chapiteau en terme de location et d'entretien.

Elle précise que le comité d'animation s'engage à réserver la location du chapiteau aux communes des cantons de Marchaux-Roulans, Chalèze – Chalezeule et leurs associations et sera signée pour une durée déterminée qui prendra fin le 31/12/2006.

## ■ Achat Matériel Informatique

### A/ Renouvellement du matériel du secrétariat

Le Maire informe l'assemblée que la subvention, demandée par délibération du 20/09/2001, a été attribuée le 15/11/2001 à hauteur de 50 % (D.G.E). Le nouveau matériel a donc pu être opérationnel dès le 01/01/2002. Afin de couvrir cette opération, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants :

- Dépenses d'investissement : Article 2183 - Matériel Informatique ... 3 800 € - 24 927 ttc
- Recettes d'investissement : Article 1321 – DGE ..... 1 588 € - 10 417 F ttc

### B/ Achat Ordinateurs Portable

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée décide l'ouverture d'un crédit de 15 000 F : Budget Primitif 2002 pour l'achat d'un ordinateur portable réservé à Internet. Cette acquisition devra faire l'objet d'une aide financière de l'Etat sous forme de dotation globale d'équipement, dont les conditions d'attribution seront connues prochainement.

## ● Plans topographiques Rues Charrière et Chaille

Le Maire rappelle les termes de la délibération du 13/12/01 acceptant l'établissement du plan topographique de la rue de la Chaille pour un coût de 7176 F ttc – 1093.97 € et rejetant le devis pour la rue de la Charrière chiffré à 11481.60 F ttc – 1750.36 €.

Or, par erreur, le Cabinet Coquard a donné suite aux deux devis ci-dessus et propose de facturer le tout au tarif du 2<sup>ème</sup> soit : à hauteur de 11481.60 F ttc – 1750.36 €. Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, accepte à l'unanimité de donner suite à cette proposition.

## ■ Porte d'entrée 22 grande rue

Le Maire expose que le bâtiment communal 22 grande rue fait l'objet depuis plus de six semaines de visites diurnes et même nocturnes : un groupe d'individus séjournant dans l'escalier et skattant régulièrement les greniers. Aussi, il propose l'installation d'une nouvelle porte d'entrée sécurisée avec codes d'accès.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition, opte pour une porte en bois plutôt qu'en aluminium et demande au Maire de lui soumettre un devis, électricité incluse, à la prochaine session.

## ■ Sécurisation des contrats de prêt à taux révisable

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souscrit auprès de Dexia Crédit  
de France trois  
contrats indexés actuellement sur taux révisable et qu'il peut s'avérer opportun d'en modifier  
l'indexation et/ou  
le profil d'amortissement selon les opportunités et les évolutions des marchés financiers.

Ces modifications ne pouvant intervenir que sur la foi d'une délibération, le Conseil  
Municipal donne  
délégation au Maire pour procéder au cours de l'année 2002 à la modification des conditions  
contractuelles de  
ces trois contrats sur la base des propositions émanant de l'organisme prêteur.

## ■ Constats de conversion en euros

Le Maire informe qu'il est nécessaire de convertir en euros les facturations de travaux  
les devis ou  
les marchés ont été contractés en francs avant le 31 décembre 2001. Le Maire doit être autorisé  
à signer ces constats  
de conversion à travers une délibération générale du conseil municipal.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, autorise  
le Maire à signer les  
constats de conversion en euros en fonction des accords qui auront été conclus avec les  
entreprises ou prestataires concernés et en application des dispositions réglementaires.

### ■ Achat/Echange de terrains

#### A/ Demande d'achat de M. et Mme JEANNIN – 7 rue Jean de Vienne

Le Maire expose que M. et Mme JEANNIN souhaitent acquérir le chemin communal  
cadastré 50  
et 51 qui traverse en partie leur cour afin de pouvoir clôturer leur propriété. L'un des riverains  
CEDORGE,  
qui utilise régulièrement ce chemin, s'oppose à cette vente.

Aussi, après débats, le conseil municipal, qui souhaite ne léser personne dans cette  
affaire, s'oppose à la  
vente de la totalité du chemin mais propose à la famille Jeannin d'acquérir par voie d'échange  
seule partie située  
dans sa cour afin de lui permettre de la clôturer. En contrepartie, la commune demande  
l'acquisition de la même  
surface située en limite de la propriété Jeannin afin de permettre un tracé droit du chemin  
existant.

#### B/ Ruelle 15 grande rue

Le Maire expose que la ruelle 15 grande rue nécessite une remise en état. Or, elle  
appartient à  
plusieurs propriétaires et d'autres usagers l'utilisent dont les locataires du bâtiment commun  
et 13  
grande rue. Un devis de réfection leur a été soumis, à l'initiative de la commune, avec  
proposition de partage  
des frais mais plusieurs d'entre eux ont refusé de prendre en charge les travaux.

Aussi, le Maire propose que la commune se porte acquéreur de cette cour afin d'asson entretien.

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et mandate le Maire pour effectuer les transactions

sur la base d'un prix d'achat de 10 F le m<sup>2</sup> – 1,52 €.

#### ■ **Formation des élus**

A la demande du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture d'un crédit de 346.06 €

- 2270 F pour deux journées de formation qui auront lieu le 31 janvier sur le thème « Les finances locales ».

#### ■ **Journées d'action des 7.8 et 9 mars**

Le Maire confirme à l'assemblée que 3 journées d'action auront lieu à ROULANS les 7, vendredi 8

et samedi 9 mars sur les thèmes suivants : **Drogue, Alcoolisme, Vitesse au volant et violence routière** organisées

en collaboration avec le Collège d'Aigremont, la Gendarmerie, la prévention routière, ABSR l'association

contre la violence routière.

Auront lieu durant ces trois jours :

- jeudi et vendredi - au Collège : des ateliers de réflexion : lutte contre la drogue et l'alcoolisme, voiture

test au choc, conférence ouverte à tous sur les thèmes de la drogue-alcoolisme-vitesse au v

- samedi - pour la population et avec le concours de la gendarmerie : voiture test au exercice de

désincarcération, atelier audio-vision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
A. JACQUOT